



L'an deux mille vingt, et le Mercredi 27 Mai à 19h00, le Conseil Municipal de la Commune de Gabian régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu exceptionnel de la salle des fêtes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur BOUTES Francis, Maire de Gabian.

Présents :

Messieurs BERTHOMIEU Michel, BOUDET André, BOUTES Francis, DE BARROS Claudy, FOREZ Daniel, ISARN Pierre, LAVIT Frédéric, SOULIE Christophe.

Mesdames DEMARIS Christelle, GROUSSET Emilie, ROUSSET Agnès, LABROUSSE Marlène, LOPEZ Chantal, PAILLES Séverine.

Membres absents : Madame GALZY Isabelle.

Procuration : Madame GALZY Isabelle donne procuration à Monsieur FOREZ Daniel

Secrétaire de séance : Madame PAILLES Séverine

35/2020 Approbation du Compte Administratif 2019 – Budget Aire de Lavage et de Remplissage

Monsieur le Maire expose le Compte Administratif annexé au présent rapport et se résumant ainsi

		DEPENSES	RECETTES	Solde d'exécution (1)
Réalizations de l'exercice (Mandats et Titres)	Section d'exploitation	A 348.00	G 1 070.00	722.00 = G-A
	Section d'investissement (y compris les comptes 1064 et 1068)	B 0.00	H 0.00	0.00 H-B
REPORTS DE L'EXERCICE 2018	Report en Section de fonctionnement (002)	C (si déficit)	I (si excédent)	
	Report en Section d'investissement (001)	D (si déficit)	J (si excédent)	
	TOTAL (Réalizations + Reports)	348.00 = A+B+C+D	1 070.00 Q= G+H+I+J	722.00 = Q-P
Restes à réaliser à reporter en 2020 (1)	Section d'exploitation	E 0.00	K 0.00	
	Section d'Investissement	F 0.00	L 0.00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2020	0.00 = E+F	0.00 = K+L	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	348.00 = A+C+E	1 070.00 = G+I+K	722.00
	Section d'Investissement	0.00 = B+D+F	0.00 = H+J+L	0.00
	TOTAL CULMULE	348.00 = A+B+C+D+E+F	1 070.00 = G+H+I+J+K+L	722.00

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer sur l'adoption du Compte Administratif du Budget AIRE DE LAVAGE ET DE REMPLISSAGE de Gabian pour

l'exercice 2019, établi par nature en conformité, après avoir constaté la parfaite régularité des comptes. Monsieur le Maire se retire de la salle, ayant été réélu, afin que le Conseil Municipal puisse voter le compte administratif 2019.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents

- APPROUVE et ADOPTE le Compte Administratif 2019 du Budget Aire de Lavage et de remplissage
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire,

Francis BOUTES

